

Le 29 mars 2019

[Traduction]

M. Urquhart : Étant donné notre période prolongée à l'extérieur de la Chambre et les graves problèmes avec lesquels la province est aux prises, nous demandons le consentement unanime pour avoir une prolongation de la période des questions de seulement 15 minutes aujourd'hui.

Le président : Y a-t-il consentement unanime?

Des voix : Non.

Le président : Le consentement unanime est refusé.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

Programme d'action du gouvernement

M. Fitch : Beaucoup de choses se sont passées depuis que le premier ministre a fui l'Assemblée législative et la période des questions il y a six semaines. Je lui ferai donc un rapide compte rendu de ce qui s'est passé ici dans la province pendant son absence.

Nous avons appris que notre économie avait déjà perdu 8 600 emplois à temps plein cette année, que notre taux de chômage chez les jeunes était le plus élevé jamais vu, que nous connaissions la plus grande augmentation des demandes de prestations d'assurance-emploi au Canada et que le niveau de notre population active était le plus bas depuis une décennie. À ce moment-ci, au moins 38 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas d'emploi. En outre, au cas où le premier ministre ne l'aurait pas compris, nous sommes aux prises avec une véritable crise au chapitre des emplois et de l'économie ici dans la province. Le gouvernement est en déficit de 11 000 emplois par rapport à ce qu'il avait promis pendant la campagne électorale.

Je sais que le premier ministre a probablement bien préparé un discours pour répondre à la question, mais je lui donne une occasion pour l'instant. En raison de faits si dévastateurs, qu'a-t-il à dire à sa décharge?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je veux rétablir les faits sur les endroits où je suis allé au cours des deux dernières semaines et demie. Je suis très content de les passer en revue. Si j'en oublie quelques-uns, je demanderai alors à mes collègues de m'aider le cas échéant.



(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Nous sommes allés à St. Stephen. Nous sommes allés à Sussex. Nous sommes allés à Perth-Andover. Nous sommes allés à Kedgwick. Nous sommes allés à Miramichi. Nous sommes allés à Edmundston. Je suis allé à Shippagan. Nous nous sommes retrouvés à Memramcook ce matin. Nous sommes allés à Bathurst aussi. Nous sommes allés à Saint John. Nous sommes allés à Moncton. En ai-je omis, chers collègues?

(Exclamations.)

L'hon. M. Gallant : Nous sommes allés à Fredericton, bien sûr, et à Florenceville-Bristol afin de faire une annonce et aussi à propos d'un investissement d'IBM. Au cours des deux dernières semaines et demie, je suis allé dans environ 20 collectivités, sinon plus, au Nouveau-Brunswick pour rencontrer les chambres de commerce...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : ...pour rencontrer des chefs de file communautaires, pour rencontrer les gens qui nous aideront à relever les défis avec lesquels nous sommes aux prises en tant que province et à saisir les occasions qui se présentent à nous.

Je continuerai de me déplacer, de rencontrer les gens du Nouveau-Brunswick et de veiller à ce que nous travaillions ensemble afin de faire progresser notre province.

Développement économique

M. Fitch : Cela m'a fait penser à Hank Snow. Le discours du premier ministre ressemblait à une chanson de Hank Snow dans laquelle il dit : Je suis allé partout, mon vieux. Certes, d'après ce qui a été accompli, nous sommes contents que le premier ministre ait enfin pu voir également les gens de Sussex, car la fermeture de la mine de potasse les a durement touchés.

Encore une fois, 38 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont toujours pas d'emploi ici dans la province. À mon sens, il s'agit d'une crise dont le premier ministre doit s'occuper, et il doit le faire immédiatement. Nous avons beaucoup de personnes dans l'Ouest qui ont de l'expérience dans l'extraction minière, mais, malheureusement, tout le secteur de l'exploitation des mines, des minerais et des ressources a été fermé. Les politiques du premier ministre l'ont tué — le pipeline, les mines, la potasse, le gaz de schiste, l'usine d'engrais et, bien sûr, comme nous l'avons appris, la dernière victime, l'exportation de GNL. Tout cela repose sur des politiques instaurées par le gouvernement actuel. Changerez-vous vos politiques? Changerez-vous votre orientation et commencerez-vous à créer de vrais emplois?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme nous le savons bien et comme le savent aussi les gens du Nouveau-Brunswick, l'économie canadienne est stagnante en ce moment. C'est un défi avec lequel nous sommes aux prises en tant que Canadiens et Canadiennes, et ici, au Nouveau-Brunswick, nous allons travailler avec nos partenaires. C'est la raison pour laquelle, il y a deux semaines et demie, j'ai visité toutes les chambres de commerce pour discuter avec leurs dirigeants. Le gouvernement veut travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick et être un partenaire constructif en vue de relever ces défis.

[Traduction]

Je suis quand même un peu confus quand le chef de l'opposition affirme qu'aucune exploitation minière n'a lieu. La mine de Trevali est un projet dont nous sommes très fiers et que nous avons appuyé. Nous avons effectivement donné l'EIE de la mine Sisson au groupe du secteur privé qui veut la mettre en valeur. L'EIE est demeurée sur le bureau du chef de l'opposition pendant des années, car les gens de l'opposition ne l'ont jamais approuvée.

J'aimerais poser la question suivante au député d'en face : Combien de pipelines pour le transport pétrolier ont été construits sous son gouvernement? Quand il était ministre du Développement économique, combien de pipelines a-t-il effectivement construits ici au Nouveau-Brunswick?

M. Fitch : Quand nous réfléchissons au moment où nous avons quitté le pouvoir, nous constatons que le pipeline ouest-est pour le pétrole était bien plus près de se réaliser qu'il ne l'est en ce moment, sous le gouvernement actuel. Nous pouvons relier la situation en question aux politiques du gouvernement actuel.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Nous pouvons relier les politiques et la mauvaise gestion du secteur de la mise en valeur des ressources dans la province directement au premier ministre. Il sait très bien que le projet de la mine Trevali a été mis en oeuvre quand nous étions au pouvoir. Il sait très bien que le projet de pipeline ouest-est allait de l'avant. C'est un fait que le premier ministre s'est tourné vers les premiers ministres libéraux du Québec et de l'Ontario et a dit que leurs attentes à l'égard d'un examen plus approfondi des enjeux environnementaux étaient raisonnables. Voilà qui a permis à d'autres personnes d'intervenir dans le projet de pipeline. Cela a entraîné un retard. Le premier ministre nous dirait-il...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



L'hon. M. Gallant : Je vois que les gens de l'opposition croient toujours que, s'ils avaient eu deux semaines de plus au pouvoir, tout aurait été réglé. Tout leur travail aurait été achevé pendant ces deux semaines. Par conséquent, les deux semaines auraient été essentielles. Le projet d'Oléoduc Énergie Est serait rendu à Saint John si les gens d'en face avaient eu deux semaines de plus au pouvoir.

Les gens du Nouveau-Brunswick connaissent la vérité. Ils savent que, si nous examinons le taux de croissance économique des dernières années au Nouveau-Brunswick, le taux de croissance cumulatif de notre économie s'élevait à 2 % de 2006 à 2014. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un défi et que celui-ci se pose à nous depuis un certain temps.

Nous n'avons pas créé le défi qui se pose à nous au Nouveau-Brunswick — qui se pose à nous depuis des décennies — et nous ne sommes certainement pas responsables des défis avec lesquels l'économie canadienne est aux prises. Je peux toutefois vous dire que notre gouvernement travaillera avec ses partenaires, le secteur privé et le gouvernement fédéral. Nous veillerons à établir des conditions favorables à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance économique.

M. Fitch : Les résultats obtenus par le gouvernement actuel sont évidents. Les politiques du gouvernement actuel ont mis fin aux investissements dans la province. Quand nous étions au pouvoir, nous avons établi des politiques qui ont incité SWN Resources à investir 70 millions de dollars et Corridor Resources à investir 500 millions. Or, le gouvernement actuel a empoisonné le climat commercial en raison des politiques qu'il a adoptées.

En 2012, le Nouveau-Brunswick occupait le premier rang au monde au chapitre de l'exploitation minière. En 2014, le Nouveau-Brunswick occupait le premier rang seulement au Canada, et il se classe maintenant bon dernier en tant qu'endroit où investir. La situation est en grande partie attribuable aux politiques du gouvernement actuel. Le gouvernement libéral prend des décisions qui nuisent à l'économie du Nouveau-Brunswick. Nous l'avons vu en raison des pertes d'emplois et des pertes d'investissements. Nous avons aussi constaté que 38 000 personnes dans la province étaient en fait sans emploi et que, tous les jours, plus de travailleurs perdaient leur gagne-pain.

Le premier ministre nous dirait-il, selon lui, comment la mauvaise publicité qu'il a faite à la province aura une incidence sur les investissements dans l'avenir?

L'hon. M. Gallant : Il est un peu étrange que le député d'en face mentionne comment, selon lui, les conditions propices à l'exploitation minière se sont détériorées au Nouveau-Brunswick pendant qu'il était ministre du Développement économique. Il a dit que l'exploitation minière au Nouveau-Brunswick était la meilleure du monde en 2012 et que, en 2014, elle n'était la meilleure qu'au Canada. C'est lui qui était au pouvoir et qui était ministre du Développement économique pendant cette période.



Si le député d'en face veut parler du bilan du gouvernement précédent, je l'ai juste devant moi. Je tiens à répéter que les défis économiques et fiscaux avec lesquels nous sommes aux prises au Nouveau-Brunswick ne se sont pas présentés du jour au lendemain. Il a fallu des années pour qu'ils se profilent. Si l'opposition veut parler du bilan du gouvernement précédent, je l'ai devant moi. En 2011, le taux de croissance s'élevait à 0,2 %. En 2012, il était de -1,2 %. L'économie s'est contractée. En 2013, le taux de croissance atteignait 0,3 %, puis, en 2014, il est passé à -0,3 %. La croissance cumulative s'est élevée à 0,4 %. Le chef de l'opposition n'a certainement pas de quoi se vanter.

M. Fitch : Il est intéressant que le premier ministre ne puisse pas jouer sur les deux tableaux. Il ne peut pas blâmer l'ancien gouvernement pour la mauvaise situation économique et la faible croissance de l'emploi et aussi dire que la mauvaise situation économique, c'est-à-dire la crise que la province connaît en ce moment, où 38 000 personnes ont perdu leur emploi, ce qui représente le taux de chômage le plus élevé chez les jeunes et le nombre de prestataires d'assurance-emploi le plus élevé en une décennie... Il ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Le premier ministre ne peut pas blâmer l'ancien gouvernement en lui reprochant d'avoir obtenu des résultats lamentables et en lui en imputant la faute, puis affirmer qu'il n'y est pour rien si la situation est aussi mal gérée au Nouveau-Brunswick. À l'heure actuelle, la responsabilité revient directement au premier ministre.

Le premier ministre nous dirait-il aujourd'hui s'il a un plan pour renverser la vapeur dans la province? Changera-t-il les politiques mises en place pendant les 18 derniers mois qui ont mené au plus haut taux de chômage en une décennie, à un moment où 38 000 personnes sont sans emploi? Le premier ministre a-t-il un plan pour faire progresser la province?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je tiens à préciser que j'ai dit le contraire en fait. J'ai dit que je ne blâmais pas le gouvernement précédent, car il a fallu des années et des décennies pour que de tels défis se profilent, et l'économie canadienne ne fonctionne pas comme nous le voudrions à l'heure actuelle. Nous en sommes conscients. C'est le député d'en face qui tient à dire que, si son gouvernement était resté au pouvoir deux semaines de plus, tout aurait été réglé. J'aimerais apporter des corrections à cet égard parce que je ne suis pas d'accord.

Avons-nous un plan? Absolument. L'économie canadienne ne fonctionne pas comme nous le voulons, mais nous ne resterons pas les bras croisés. Nous demeurerons optimistes. J'ai rencontré les responsables des chambres de commerce, et ils sont optimistes. La raison pour laquelle je suis si optimiste, c'est que, depuis ma tournée, j'ai confiance dans les gens du Nouveau-Brunswick et dans notre capacité collective de surmonter nos défis et de saisir les possibilités qui s'offrent à nous. En tant que gouvernement, nous serons un partenaire positif avec le secteur privé et les dirigeants communautaires des quatre coins de la province pour veiller à ce que nous ayons un climat et des conditions propices à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance économique.



M. Fitch : Le premier ministre a dit qu'il avait un plan. Je lui demande s'il pourrait présenter ce plan à l'Assemblée législative, et non pas seulement le plan de réorganisation du ministère responsable de la planification économique, c'est-à-dire Développement économique, ou Investir NB. Il ne s'agit que de la réorganisation d'un ministère ou deux.

Le premier ministre a dit qu'il avait un plan. Nous serions ravis de recevoir ne serait-ce que l'ébauche d'un plan — l'ébauche d'un plan qui ne serait peut-être pas complètement mis au point. Discutons-en. Présentez l'ébauche du plan. Nous savons que les gens d'en face travaillent à un plan depuis un certain temps. Voilà pourquoi le premier ministre a engagé au prix fort tellement de personnes pour aider. Laissez-le présenter l'ébauche de son plan en matière de développement économique pour la province. Discutons-en. Voyons si nous pouvons donner du travail aux 38 000 personnes sans emploi au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Gallant : Voilà la question et l'observation les plus constructives que j'ai entendues de la part du chef de l'opposition. Absolument, nous serons ravis de présenter notre plan de croissance à l'Assemblée législative. Comme le député d'en face le sait sans aucun doute, nous avons consulté les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons rencontré des chefs de file de l'industrie, des dirigeants communautaires, des parties prenantes, des chercheurs, des experts et des gens du Nouveau-Brunswick afin de mettre sur pied un plan solide qui nous permettra d'aider nos industries traditionnelles, de faire la transition vers l'économie du savoir qui se profile à l'horizon et de nous y préparer. Ainsi, cela me fera absolument plaisir de faire en sorte que le plan soit présenté à l'Assemblée législative.

Une autre raison pour laquelle j'aime les observations et la question du député d'en face cette fois-ci, c'est parce qu'il dit que nous devons parler du plan et nous assurer de travailler ensemble pour donner du travail aux gens. Je pense que la proposition est remarquable et que c'est la meilleure observation que j'ai entendue de la part du chef de l'opposition. En ce moment, compte tenu des défis qui se posent à nous en tant que province et en tant que pays, nous avons justement besoin de coopération non partisane.

Communications

M. Fitch : Si le premier ministre avait écouté au cours des 18 derniers mois, il saurait que nous étions prêts à coopérer bien avant aujourd'hui.

Lorsque l'article du magazine *Maclean's* a été publié il y a quelque temps, j'ai été vraiment déçu quant à certains des renseignements qui ont été mis en lumière à propos du Nouveau-Brunswick. Nous sommes fermement convaincus que les gens du Nouveau-Brunswick constituent l'une de nos principales ressources et nous avons beaucoup confiance en eux. Je me suis entretenu avec les gens du magazine *Maclean's* et je n'ai pas été cité. Je suppose que j'ai présenté sous un angle trop positif les possibilités qui s'offrent à nous. Il est intéressant que le Cabinet du premier ministre n'ait même pas répondu ni accordé une entrevue. Le premier ministre ne voulait même pas parler aux journalistes du magazine *Maclean's*, ce qui a probablement contribué à la rédaction d'un article si négatif.



Étant donné que le premier ministre a été hors de la province et absent de l'Assemblée législative et que nous siégeons pour très peu de temps, le premier ministre s'engagera-t-il à se rendre disponible auprès des médias tous les jours après la période des questions, afin que nous puissions obtenir des réponses à certaines des questions?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je peux vous dire que j'ai eu l'occasion — et je suis très chanceux d'avoir eu une telle occasion — de parler à des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick m'ont confié la charge de premier ministre et, à ce titre, j'ai la possibilité de rencontrer tant de gens incroyables dans notre province. Ils sont optimistes. Il est dommage qu'une personne qui est venue chez nous ait écrit un tel article à propos duquel je ne suis certainement pas d'accord. Je suis heureux de voir que le chef de l'opposition n'est pas d'accord non plus. Je sais que les gens à qui j'ai parlé lors de mes visites ces derniers jours ne sont pas d'accord non plus.

Je peux vous dire, toutefois, que j'ai trouvé les deux ou trois dernières semaines intéressantes. Un journaliste a été cité dans le magazine *Maclean's*. Je lui permettrai certainement de faire ses observations. Le tout était intéressant, car, au cours des deux dernières semaines et demie, j'ai tenu au moins 16 mêlées de presse. Je ne sais pas combien le chef de l'opposition en a tenu. Je dirais qu'il en a probablement tenu moins. Le journaliste qui a été cité dans le magazine *Maclean's* n'a pas une seule fois été présent, mais je continuerai de parler aux médias pour faire passer notre message.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Négociations collectives

M. B. Macdonald : Il est bon d'entendre le premier ministre nous parler de tous les groupes qu'il a consultés au Nouveau-Brunswick, mais un des groupes qu'il n'a pas consultés, si je comprends bien, c'est celui de nos pompiers et policiers. Comme nous le savons, les gens des services d'urgence et d'autres groupes se voient refuser le droit de grève et dépendent de l'arbitrage exécutoire et des méthodes d'arbitrage pour résoudre leurs problèmes et protéger leurs droits.

À la page 14 du budget, je vois qu'il y est dit que le gouvernement promet d'apporter des changements à l'arbitrage définitif de différends. Je me demande si le gouvernement pourrait maintenant nous dire quelles sont les mesures qu'il envisage. Comme il n'a pas mené de consultations, s'engagera-t-il aujourd'hui à consulter les principaux groupes de parties prenantes — nos premiers intervenants et leur famille — et à nous dire exactement ce qu'il compte faire en ce qui concerne l'arbitrage définitif de différends?



[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Vous savez, au cours des dernières années, les arbitres ont souvent accordé aux employés des augmentations de salaire qui dépassaient les moyens financiers de nos municipalités et de nos universités.

Au cours des derniers mois, nous avons été approchés par les municipalités, qui nous ont demandé d'examiner différents mécanismes qui pourraient nous permettre de revoir toute la question des augmentations de salaire accordées lors des arbitrages définitifs de différends.

Vous savez, notre but premier est de faire des choix judicieux et de déposer des budgets qui nous permettront d'investir dans l'éducation, la santé et la création d'emplois. Lorsque plusieurs de nos partenaires — comme, par exemple, les municipalités et les universités — subissent certaines pressions en ce qui a trait aux salaires, cela a un grand impact sur l'argent qui est investi par les contribuables.

[Traduction]

M. B. Macdonald : Je sais que la ministre semble bien comprendre le problème, mais ma question porte sur les solutions qui ont été proposées. À la page 14 du budget, il est dit très clairement que le gouvernement actuel envisage d'apporter des « changements à l'arbitrage définitif des différends ». Je me demande si la ministre peut maintenant nous dire quels sont les changements prévus et quels groupes elle compte consulter pour s'assurer de la participation des principales parties prenantes, soit les personnes qui protègent notre province.

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : J'aimerais aviser la Chambre que nous avons rencontré et consulté les groupes concernés et que nous avons certainement écouté leurs points de vue. Cela dit, je peux vous dire que ces changements sont nécessaires parce que nous voulons dépenser judicieusement l'argent des contribuables du Nouveau-Brunswick auprès des organismes, des municipalités et ainsi de suite. Comme il y a des pressions énormes en ce qui a trait aux salaires accordés lors des arbitrages, nous voulons examiner ce processus. Pour ce faire, nous avons proposé un plan en quatre points.

[Traduction]

M. B. Macdonald : Je pose encore une fois la question suivante à la ministre. Je ne suis pas sûr de comprendre les changements que les gens d'en face ont proposés. J'ai entendu dire que la ministre avait consulté des groupes, mais un certain nombre de groupes qui n'ont pas été consultés ont communiqué avec moi. Il s'agit d'une habitude qui s'est enracinée chez le gouvernement actuel. Les gens d'en face affirment avoir mené des consultations, mais ils ne l'ont pas fait. Ils tiennent des consultations, mais ils ont déjà décidé ce qu'ils feront.



En ce qui concerne l'arbitrage définitif de différends, j'aimerais encore une fois demander à la ministre de nous exposer clairement les grandes lignes des changements qu'elle a proposés. La ministre optera-t-elle pour l'arbitrage obligatoire? Obligera-t-elle les parties à choisir un arbitre à partir d'une liste? Quels sont les changements qui ont été proposés? Prenez aujourd'hui l'engagement de mener des consultations, au moins auprès des pompiers qui sont ici et auprès des autres premiers intervenants, pour veiller non seulement à ce que les municipalités soient consultées, mais aussi à ce que le soient, en fait, les gens qui vont subir les conséquences d'un très mauvais plan d'arbitrage.

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : J'aimerais de nouveau réitérer le fait que nous avons rencontré les associations de pompiers et de policiers ainsi que les municipalités. Nous allons présenter un plan en quatre points. Je vais passer à l'anglais pour la suite.

[Traduction]

Le premier élément porte sur l'établissement d'une liste permanente d'arbitres. Le deuxième élément a trait à l'arbitrage de l'offre finale. Le troisième élément correspond à une liste de critères qui permet, comme je l'ai dit, de tenir compte de l'économie du Nouveau-Brunswick et de l'économie locale. Le dernier élément... Je suis désolée. Je n'ai pas les renseignements ici dans mes notes. Toutefois, le plan vise certainement à...

[Original]

Nous voulons certainement reconnaître le principe des libres négociations collectives. C'est certainement dans nos objectifs de nous assurer que soit respecté ce principe.

[Traduction]

Personnes âgées

M. Steeves : Il s'est établi dès le début une mauvaise relation entre le gouvernement Gallant et nos personnes âgées en raison de la ponction des actifs et tout le reste. La situation ne s'améliore simplement pas.

Le Conseil du premier ministre sur le vieillissement semblait être une noble initiative à première vue. Nous avons ensuite appris qu'un grand nombre des personnes et des groupes ayant de l'expertise en matière de vieillissement qui ont demandé à faire partie de ce conseil ont été refusés. Il a même été dit à certaines personnes qu'elles feraient partie du conseil, et plus tard, il leur a été dit : Non, nous avons changé d'avis.

Pour que le conseil soit crédible, les personnes touchées par ses actions, à savoir nos personnes âgées, doivent y faire confiance, car il est nommé et conçu pour servir leurs intérêts et non ceux



du gouvernement Gallant. Voici ma question pour la ministre du Développement social : Renouvellerez-vous le Conseil sur le vieillissement et en laisserez-vous devenir membres les personnes qui n'appartiennent pas à la classe politique et qui voudraient apporter leur aide?

L'hon. M^{me} Rogers : Je me réjouis vraiment que le député d'en face soulève la question à la Chambre aujourd'hui. Je suis très heureuse de dire que nous avons eu notre première réunion avec le Conseil sur le vieillissement. J'ai été très, très impressionnée et très, très enthousiasmée. Je sais que nous réussissons et que nous serons des chefs de file, au Nouveau-Brunswick, pour ce qui est d'élaborer une stratégie sur le vieillissement, avec le nouveau conseil en la matière.

C'est la toute première fois que cela se fait au Nouveau-Brunswick. Je crois vraiment que nous avons l'occasion d'ouvrir la voie. J'en suis absolument ravie. Les membres du conseil ont de l'expérience et de l'expertise dans une grande variété de domaines. Ensemble, ils forment une excellente équipe. Le conseil est sous la direction de deux excellents coprésidents, très confiants et fort respectés. Voici une très bonne nouvelle pour le Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

M. Steeves : Le gouvernement Gallant a du mal à faire participer le public aux groupes de consultation. La révision stratégique des programmes semblait être, pour la population en général, une simple façon d'augmenter la TVH et de rejeter ensuite la faute sur la population. La commission sur le gaz de schiste a versé 200 000 \$ à un associé d'un des trois membres de la commission, dans le cadre d'un contrat de communications sans appel d'offres. Je me demande si d'autres contrats sans appel d'offres seront attribués à des associés de membres du Conseil sur le vieillissement. J'espère bien que non.

La ministre a commencé à parler du rôle précis du Conseil sur le vieillissement. Nous avons des questions à cet égard, je suppose. Une réduction de 2 % vise déjà la nourriture. La décision a été prise à ce sujet. Une réduction de 17 % vise le nettoyage dans les foyers de soins. Le ratio concernant l'éventail de compétences semble avoir été déterminé en fonction des données probantes recueillies sur trois mois d'utilisation du nouveau programme informatique. Nous nous demandons à quoi sert le conseil si de telles décisions ont déjà été prises.

L'hon. M^{me} Rogers : J'aimerais encore remercier le député d'en face de me donner l'occasion de parler de l'excellente initiative que le gouvernement met en oeuvre. La première chose que je voudrais préciser, encore une fois, est que le rôle du conseil est d'élaborer, en consultation avec les parties prenantes de la collectivité, les partenaires et le gouvernement, une toute première stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick.

Comme les parlementaires et le public le savent, le Nouveau-Brunswick est au premier plan, puisque la population vieillit dans la province, et nous devons donc relever certains défis. C'est une bonne nouvelle. Cela signifie que nous vivons plus longtemps. Cela signifie aussi, vraiment, que nous menons une vie plus saine et plus active. Nous voulons une stratégie qui tient compte



de tout cela. Nous voulons une stratégie sur le vieillissement qui aide les gens à bien vivre et à rester en bonne santé toute leur vie, à mener une vie active et à disposer de systèmes de soins adaptés, intégrés et accessibles en cas de besoin. Voilà sur quoi le conseil se penchera.

M. Steeves : J'espère bien, comme mes autres collègues de ce côté-ci de la Chambre et, j'en suis sûr, ceux de l'autre côté, que le conseil a vraiment de bonnes recommandations à faire à la ministre et au ministère. J'espère que le ministère du Développement social continuera à travailler avec les groupes du domaine des foyers de soins, les organisations sans but lucratif telles que les baptistes de l'Atlantique, qui s'occupent du foyer Spencer, et le diocèse catholique, qui s'occupe de la Villa du Repos. J'espère que ces groupes joueront un rôle très dynamique relativement aux mesures qui seront prises et que la ministre continuera de travailler avec eux. J'espère qu'ils seront inclus ou que le Conseil sur le vieillissement sera renouvelé et que certains membres de ces groupes y siégeront aussi.

Je laisse le soin aux parlementaires de notre parti et du vôtre de demander à la ministre de bien vouloir revenir sur ses choix et d'envisager la possibilité d'inclure des personnes non partisans — des personnes qui n'ont pas du tout d'affiliation politique — dans le Conseil sur le vieillissement, s'il en faut absolument un. Si la ministre refuse de m'écouter, aura-t-elle l'obligeance d'écouter ses collègues?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Les questions du député de Moncton-Nord-Ouest sont un peu drôles. Tout d'abord, l'idée même du conseil provient d'intervenants et d'experts et non pas de notre gouvernement.

Premièrement, nous avons écouté les gens et nous avons dit : Justement, il serait important d'avoir une stratégie à long terme en ce qui a trait au vieillissement. Alors, nous avons écouté les intervenants et créé ce conseil.

Deuxièmement, plus de 125 personnes ont fait une demande pour faire partie de ce conseil. C'est fantastique, étant donné que cela signifie que les gens veulent aider et croient dans le conseil. Toutefois, cela veut aussi dire que nous devons faire des choix, car tout le monde ne peut faire partie du conseil.

Cela étant dit, vous pouvez être certains que toutes ces personnes auront des occasions de contribuer aux discussions et d'y apporter des idées. Je trouve aberrant que le député d'en face remette en question les compétences des membres du conseil. Ces personnes du Nouveau-Brunswick sont des intervenants, avec de l'expérience et du leadership, qui vont nous aider à élaborer une stratégie.



[Traduction]

Finances du gouvernement

M. Higgs : J'aimerais comprendre le rapport financier du troisième trimestre, qui est maintenant en retard d'un mois et demi environ. Je sais que, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, la mise en place d'une réglementation était, selon lui, inutile. Le gouvernement n'avait besoin d'aucune exigence l'obligeant à suivre des procédures. Il ferait simplement ce qui s'impose. Ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a dit : Tout ce dont j'ai besoin... Nous ferons ce qui s'impose et nous suivrons les lignes directrices que nous élaborerons nous-mêmes, car c'est là notre façon de faire ; nous ferons ce qui s'impose.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Quelle est la signification du mot « publier », selon le ministre? Pourquoi le rapport en question n'a-t-il pas été publié comme prévu? Cela fait environ un an et demi que le ministre des Finances nous a dit que le rapport serait publié. Il a dit que, chaque trimestre, le rapport serait publié à une certaine date. Le dernier rapport devait être publié le 15 février, mais il est introuvable.

[Original]

L'hon. M. Melanson : Le député d'en face sait très bien que, le 2 février, lorsque j'ai déposé le budget, ce dernier incluait aussi la mise à jour, au troisième trimestre, de la situation financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre du discours du budget, j'ai clairement déclaré que nous avons même été en mesure non seulement de respecter nos engagements budgétaires, mais aussi de mieux faire que ce que nous avons prévu dans le budget initial, alors que le député d'en face n'a jamais été en mesure de respecter ses engagements budgétaires lorsqu'il était ministre des Finances.

Notre bilan est exemplaire : non seulement nous respectons les échéanciers pour le dépôt et l'annonce de la mise à jour de la situation financière du gouvernement, mais nous démontrons clairement aussi que nous respectons notre budget original, déposé le 31 mars 2015, et que nous faisons mieux que ce que nous avons prévu.

[Traduction]

M. Higgs : La situation est presque risible : Nous créons une caisse noire de 150 millions de dollars ; nous l'ajoutons au budget, puis nous avons l'audace de dire que nos chiffres sont meilleurs que prévu ; nous obtenons de meilleurs résultats que prévu ; le déficit a augmenté de 200 millions de dollars depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, mais nous nous en tirons mieux que prévu, contrairement au gouvernement précédent.

L'opération poudre aux yeux se poursuit. Le ministre affirme avoir fait part des chiffres pendant le discours du budget. Les rapports du troisième, du deuxième et du premier trimestre contiennent des détails relatifs aux dépenses ministérielles. Ces rapports présentent un



montant global qui est inférieur à celui en fonction duquel la caisse noire a été créée, pour mettre de la poudre aux yeux. Les rapports en question présentent des détails précis. Ils indiquent les mesures prises par les ministères, ce qu'ils accomplissent et où ceux-ci souhaitent en être à la fin de l'exercice financier.

J'aimerais savoir pourquoi il a fallu un mois et demi pour que la situation soit révélée. Ah oui, nous avons répondu à la question pendant le discours du budget, nous dit-on. Le gouvernement n'y a pas répondu. Les détails doivent être présentés de façon à ce que les gens puissent les comprendre. Le gouvernement actuel évite de le faire.

L'hon. M. Melanson : Il est très regrettable, selon moi, que la situation ait même défrayé la chronique. J'ai été très clair quand j'ai déposé le budget. J'ai pris la parole à l'Assemblée législative le 2 février.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : J'ai présenté une mise à jour financière complète du troisième trimestre. Il est possible que la situation, puisqu'elle a défrayé la chronique... En ce qui me concerne, la situation n'a rien de nouveau, car elle aurait dû faire la manchette quand j'ai déposé le budget le 2 février. Le député veut peut-être faire l'objet d'une couverture médiatique parce qu'il a posé sa candidature à un certain poste. Je ne sais pas.

Cela dit, je pense qu'il est très important que nous nous en tenions aux faits. Le fait est que j'ai déposé... J'ai respecté le fait que nous devons déposer la mise à jour financière du troisième trimestre et faire une déclaration publique à cet égard, ce qui était censé être fait avant le 15 février, mais, en plus, nous l'avons fait à l'avance, soit le 2 février. Nous avons respecté l'échéancier. Nos chiffres ne sont pas seulement meilleurs que prévu, ils sont vraiment très bons. Nous sommes sur la voie de...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

